

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAOURS

### NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 9 + 2 pouvoirs

Date d'affichage : 10/10/2019

### Séance du 16 Octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize Octobre, à vingt heures,  
le Conseil Municipal de la commune de Daours, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DINE, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. Philippe DINE, Didier BARDET, Jérôme DINE, Patrick DUMOULIN, Stéphane RICHARD, et Mesdames Nicole GIGUÈRE, Céline RUTTEN, Catherine PORTEJOIE, Sophie DUCHAUSSOY

**ABSENTS EXCUSÉS** : Sébastien CARETTE, Antoine TERRIER, Solène BERTIAUX, Patricia GEORGET qui donne pouvoir à Mme PORTEJOIE, Giovanni BOSCO qui donne pouvoir à M. DINE.

Madame Céline RUTTEN a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h, après l'appel de tous les conseillers présents.  
Après avoir vérifié que tout le monde avait reçu le compte-rendu de la dernière séance de conseil, il demande si chacun approuve ce compte-rendu ; n'appelant aucune observation, le compte-rendu du conseil du 24 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

### **1.Approbation du compte-rendu de la SAUR, délégataire de l'assainissement pour la communauté de communes de la Somme.**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Bardet, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui a étudié le rapport complet et en présente un résumé :

- La station d'épuration de Daours n'est pas en conformité avec les normes actuelles.
- L'épuration reste de bonne qualité sauf en ce qui concerne le phosphore.
- Augmentation de la charge polluante, avec des résidus difficiles à dégrader
- Suspicion sur l'Hallue : de l'eau claire rentre dans les eaux usées, donc des recherches sont en cours.
- Evolution des prix concernant Daours : 2.40 € le m<sup>3</sup> en 2017, 2.42 € en 2018 (il y a plus cher sur la com de com : 2.55 € et moins cher : 2.34 €).

Le délégataire présente un bilan déficitaire, mais son contrat spécifie qu'il assume les résultats financiers à ses risques et périls : la communauté de communes du Val de Somme verse une subvention à la SAUR.

- Baisse du tonnage des boues (335 tonnes en matière sèche) alors que le volume total à traiter augmente.  
Monsieur le Maire remercie Monsieur Bardet pour sa présentation et passe au vote pour l'approbation du compte-rendu :

Adopté à l'unanimité

Monsieur Richard propose que la SAUR édite un document pour responsabiliser l'ensemble des citoyens afin d'éviter de retrouver dans les réseaux toutes sortes de déchets qui abiment et détruisent les canalisations (déchets de peinture, de travaux...)

## **2. Encaissement de deux chèques**

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'encaisser deux chèques :

- Un de 1236 € en remboursement d'un sinistre survenu sur la grille du cimetière.
- Un autre de 14 059.99 € suite au sinistre survenu dans l'atelier (incendie).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'encaissement de ces deux chèques.

## **3. Modifications dans les statuts de la FDE (fournisseur d'énergie)**

Le conseil municipal doit se prononcer et adopter quelques modifications concernant les recettes de la FDE. Une mise à jour est nécessaire : Monsieur le Maire lit toutes les recettes possibles de la fédération départementale de l'Énergie ; en particulier, la FDE peut désormais accepter des dons.

Le conseil municipal de Daours adopte à l'unanimité les changements intervenus dans les statuts de la FDE.

## **4. Maison sise au 6, place du général Leclerc.**

La commune est propriétaire depuis 2010 de cette grosse maison bourgeoise en face la mairie.

A l'époque, un emprunt est contracté sur 30 ans (fin en 2040). Il reste donc encore 20 annuités au taux fixe de 3.89 %. Le contrat de prêt a été fait de telle manière que la commune ne peut absolument pas renégocier le taux du prêt sans verser une soulte (dédommagement) à la banque (crédit agricole) de 116 000 euros, donc il est préférable de continuer à rembourser le prêt dans les conditions actuelles.

Pour autant, Monsieur le maire a demandé et présente une estimation du prix de vente potentiel de la maison ;

L'argent de cette vente servirait à la réhabilitation d'autres logements communaux, impossibles à relouer actuellement vu l'état de dégradation...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la vente de la maison du 6, place du général Leclerc, moyennant un prix de vente à minima de 400 000 €.

## **5. Nouvelle demande pour une installation de « Food Truck » (camion de restauration rapide) à Daours.**

Monsieur Jules Slaviero, cuisinier de formation, demande l'autorisation à la commune de Daours de venir s'installer le mardi soir, entre 18 et 22h, route d'Amiens, ancien terrain du ballon au poing, pour la vente de hamburgers faits « maison », et autre nourriture de restauration rapide (excepté pizzas). Le tarif « droit de place » voté préalablement en conseil est de 720 € à l'année. Il lui sera compté deux mois pour 2019 (novembre et décembre) au prorata temporis, soit 120 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la demande à l'unanimité.

## **6. Achat de terrains pour l'installation d'une future maison médicale, à la sortie de Daours, direction Amiens.**

Afin de faciliter l'installation de professionnels de la santé, la commune se propose de racheter à trois propriétaires différents les terrains (5494 m<sup>2</sup> au lieu-dit « Pré de Graville ») à la sortie de Daours, côté Bussy, pour un montant total de 30 183.00 €. La commune rétrocédera ensuite ces terrains à l'équipe de santé qui installera la nouvelle maison médicale. Une parcelle de 162 m<sup>2</sup> sera rétrocédée à la société

Roquette pour 1 € symbolique. Cette rétrocession permettra à la société Roquette d'accéder à son terrain en Z97.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes notariés afférant à cette vente de terrains.

### **7. Convention avec la Préfecture de la Somme pour la dématérialisation des actes municipaux.**

Madame la Préfète de la Somme invite les communes à passer une convention avec l'Etat, pour envoyer, à l'avenir, tous les actes rédigés en mairie, par voie de dématérialisation : ces actes seront ainsi soumis au contrôle de légalité beaucoup plus vite et mis en circulation encore plus vite aussi.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité de laisser le Maire signer la convention avec l'état pour la dématérialisation des actes administratifs.

### **8. Demande de remboursement de factures d'électricité de l'éclairage public, indûment payées par la commune de Daours, au profit de la commune d'Aubigny.**

Voulant constater l'impact de la suppression de l'éclairage de nuit, et voir les économies réalisées par la commune de Daours, Monsieur Bardet a remarqué qu'un point de livraison ne baissait pas en consommation et la facture restait constante, contrairement à tous les autres points lumineux.

Partant de cette constatation, il s'avère qu'un point de livraison d'électricité a été attribué par erreur à Daours, alors qu'il se situe sur la commune d'Aubigny. Après recherche des factures, la situation est ainsi depuis au moins 15 ans ! c'est pourquoi, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'autorisation de demander à la commune d'Aubigny le remboursement total ou partiel des sommes indûment payées ainsi qu'à la FDE, responsable de la situation.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité les demandes de M. le Maire.

### **9. Convention à signer avec la commune de Corbie, pour les centres aérés des petites vacances (sauf Noël) et les mercredis de l'année scolaire.**

Monsieur Bardet rappelle que la commune de Daours avait supprimé les centres de loisir des petites vacances faute de fréquentation suffisante. (inférieure à 10 enfants).

Afin de pallier cette suppression, la commune propose de signer une convention avec la commune de Corbie, qui est d'accord pour accueillir les enfants de Daours.

Il s'agit de délibérer pour connaître le taux de participation de la commune au prix demandé par Corbie.

Monsieur Bardet présente un tableau récapitulatif avec deux propositions : taux de participation de 40% sur le prix affiché par Corbie (60% à la charge des parents de Daours) ou de 50% (moitié du tarif payé par Daours, moitié par les parents. (Voir tableau ci-joint)

Après en avoir délibéré, le conseil se prononce pour une participation à hauteur de 50 % pour les petites vacances, sur les deux semaines avec 9 voix pour et une voix pour 40%.

Le même taux est adopté pour les journées du mercredi.

### **10. Vente du local « ancienne pizzeria »**

Une offre ferme a été faite à 96 500 €, soit 90 000 € net vendeur. (Pour la commune)

Une autre offre devrait arriver dans les jours qui suivent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Daours acceptent à l'unanimité l'offre à 90 000 €, ou plus si la dernière offre qui va arriver, lui est supérieure.

### **11. Location dans les marais**

Monsieur le Maire propose d'établir un bail sur 9 ans, pour cette location à un éleveur de moutons, au prix de 151€/l'hectare à terme. (Prix référence chambre d'agriculture)

La première année sera au prix de 110 €/ha

La deuxième à 125 €/ha  
La troisième à 135€/ha.  
La quatrième à 145 €/ha.  
La cinquième et suivantes à 151 €/ha.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le contrat de bail de location des marais (20 ha environ) dans les conditions énoncées ci-dessus.

Monsieur Richard précise que l'éleveur est d'accord pour participer à des animations de la commune, y compris recevoir les enfants des écoles.

## **12. Location de la salle polyvalente à des entreprises.**

À la suite d'une récente demande d'une société française, Monsieur le Maire propose de délibérer pour avoir la possibilité de louer la salle polyvalente pour une seule journée, en semaine, afin d'y tenir des réunions (avec repas possible le midi) ; il s'agirait du mercredi uniquement pendant la période scolaire (restauration scolaire les autres jours) et les mardi-mercredi-jeudi pendant les vacances scolaires (pas de restauration scolaire et hors location du week-end).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de louer la salle au tarif de 300 € (vaisselle comprise) la journée pour les sociétés qui en feraient la demande.

## **13. Modification du tableau des effectifs**

Deux agents territoriaux de la commune sont partis à la retraite ; un poste concerne l'administratif et reste figé pour le moment ; le deuxième poste concerne les adjoints techniques, dédié aux espaces verts et entretien des bâtiments.

Monsieur le Maire propose d'y affecter Monsieur Olivier PATIN, dont le contrat actuel se termine au 31 octobre.

Monsieur Patin passe donc en CDI, sur un horaire de 35h. il sera stagiaire durant une année avant d'être titularisé au 1<sup>er</sup> novembre 2020.

La proposition présentée par Monsieur Bardet est adoptée à l'unanimité.

## **14 Divers : Infos**

Monsieur le Maire fait part au conseil de la carte de remerciements reçue de Monsieur Jean -Claude RENAUX, conseiller départemental du secteur, après que la commune de Daours a présenté ses sincères condoléances, pour le deuil familial qui a frappé la famille de Monsieur Renaux.

Monsieur Bardet a reçu une représentante de la mutuelle JUST. Celle-ci propose d'organiser sur la commune de Daours une réunion d'information concernant la mutuelle, pour expliquer et présenter leurs tarifs préférentiels.

Cette réunion se tiendra le jeudi 31 octobre 2019, à 18h, à la Cerisaie, salle de danse.

Une info sera diffusée auprès de toute la population du village.

Monsieur le Maire relate l'info de la gendarmerie de Corbie sur les démarchages intempestifs, à domicile, par des personnes repérant les lieux, en visant surtout les demeures des personnes âgées et en appelle à la vigilance de tous.

Monsieur Bardet rappelle le réunion d'information sur la réforme des retraites organisée par le député de la circonscription, Monsieur Jean-Claude Leclabart, ce lundi 21 octobre, à la Cerisaie, à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 Heures 30.

Le Maire, Philippe DINE

